



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

Conseil communautaire du 23 juillet 2020 (n°4)

17h30 - Salle des fêtes de Tricot

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 23 juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tricot, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Le président Frans DESMEDT déclare la séance ouverte à 17H48. Il remercie le maire de Tricot, Francis SOETAERT, et le conseil municipal pour leur accueil dans la salle communale.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, MM DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELOT Bertrand), DUPONT Didier, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. DUVAL Francis (suppléant de M. FARCE Philippe), MME FLANDRIN Joséane, MM GAINON Christophe, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME HENNON Corinne (suppléante de M. HENNON Jean-Louis), MM HOEDT Jean-Michel, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MME MORLIGHEM Monique, M. NAVARRO Julien, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), MM PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane et VERMEULEN Christèle.

Soit 49 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

M. GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain) est arrivé au cours du point 1.

Etaient excusés : MM. DOISY, FLOUR, HENNON et MME LARUE

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CHOQUET Christophe, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, NEGI Michaël, RAUZIER Dominique, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre,

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) ;

M. GESBERT Laurent (Royaucourt) à MME DUPONT Stéphanie (Ferrières) ;

MME GRIGNON-PONCE Véronique (Dompierre) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

MME LACOMBE Françoise (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) pour le point 1 ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;

M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astrid (Avrechy) ;

M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;

MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;

Mme VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à Mme BARTHE Isabelle (Cernoy) ;

M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers-la-Motte) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;

Le président Frans DESMEDT déclare que la réunion peut valablement se tenir et cite les pouvoirs qu'il a reçus.

Désignation d'un ou plusieurs secrétaires de séance.

Le conseil doit désigner parmi ses membres un ou plusieurs secrétaires, après l'ouverture de la séance et avant l'examen des questions à l'ordre du jour.

Le conseil désigne comme secrétaires de séance Sylvie SOUDET et André RENAUX.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2020.

Christophe Gaignon indique qu'il n'a pas reçu le procès-verbal. Le président Frans DESMEDT lui répond qu'il a été envoyé par courriel et les autres membres confirment l'avoir reçu. Les membres présents n'ayant pas de question ni observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention, sans modification.

Compte rendu des décisions du président et du Bureau prises sur délégation du Conseil.

Les délégués n'ont pas de question ni remarque concernant le compte rendu des décisions.

Lieu et date de la prochaine séance.

Date : 16 septembre 2020 à 18H30.

Lieu : Avrechy.

Principal objet : Election des commissions de travail.

Le président rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Election des membres de la commission d'appel d'offres.
2. Election des membres de la commission de délégation de service public.
3. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Plateau Picard (SMOPP).
4. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).
5. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB).
6. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA).
7. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Moyenne (SMOM).

8. Election des représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Brèche, à la CLE du SAGE Oise-Aronde et à la CLE du SAGE Oise Moyenne.
9. Election des délégués au comité du Syndicat mixte des sources d'Essuiles.
10. Election des délégués au comité du Syndicat mixte des eaux de l'Hardière.
11. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOHTD).
12. Création et désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
13. Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
14. Désignation de représentants ou de délégués dans divers organismes extérieurs.
15. Tableau des subventions allouées à divers organismes au titre de l'année 2020.
16. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal.
17. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget eau.
18. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget assainissement.
19. Transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex SIAEP d'Avrechy au budget annexe eau.
20. Budgets primitifs annexes pour 2020 : Recyclerie, Gens du voyage et ZAE d'Argenlieu et autres.
21. Budget primitif principal de la communauté de communes pour 2020.
22. Budget primitif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif 2020.
23. Budget primitif eau 2020.
24. Budget primitif assainissement collectif 2020.
25. Pacte de gouvernance et fonctionnement de la Conférence des Maires.
26. Informations et questions diverses.

1. Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Le président Frans DESMEDT informe les membres présents qu'une seule liste complète a été reçue suite à la délibération fixant les conditions de candidature. Il en rappelle les membres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Pascal THEOPHILE	Alain FOURNIER
Jean-Pierre GOURDOU	Hervé PAUCELLIER
Jean-Louis HENNON	Christophe CARRE
André RENAUX	Xavier DENEUFBOURG
Didier LEDENT	Sandrine DRETZ

Le président Frans DESMEDT rappelle qu'en l'absence de liste concurrente, le résultat est proclamé après lecture de la liste des candidats qui sont immédiatement déclarés élus.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture de la liste des candidats élus, conformément à l'article L.2121-21 du code générale des collectivités territoriales.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1411-1 suivants et R. 1411-1 et suivants ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en vigueur ;

Vu la nécessité de procéder à la mise en place d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n° 20C/03/07 du 11 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des listes ;

Considérant qu'outre le président de la communauté de communes ou son représentant, cette commission est composée de cinq membres titulaires et cinq suppléants élus parmi le conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Sur proposition du président,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

DECLARE élus les membres de la commission d'appel d'offres et immédiatement installés dans leurs fonctions :

Membres titulaires	Membres suppléants
Pascal THEOPHILE	Alain FOURNIER
Jean-Pierre GOURDOU	Hervé PAUCELLIER
Jean-Louis HENNON	Christophe CARRE
André RENAUX	Xavier DENEUFBOURG
Didier LEDENT	Sandrine DRETZ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

2. Election des membres de la commission de délégation de service public.

Le président Frans DESMEDT informe les membres présents qu'une seule liste complète a été reçue suite à la délibération fixant les conditions de candidature. Il donne lecture de cette liste :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Pierre GOURDOU	Véronique GRIGNON-PONCE
Denis FLOUR	Hervé PAUCELLIER
Olivier DE BEULE	Bernard DEBOUIL
André RENAUX	Christèle VERMEULEN
Didier LEDENT	Jean-Louis HENNON

Le président Frans DESMEDT rappelle qu'en l'absence de liste concurrente, le résultat est proclamé après lecture de la liste des candidats qui sont immédiatement déclarés élus.

Christophe GIGNON souhaite savoir comment ont été constituées les listes pour la commission d'appel d'offres et pour la commission de délégation des services publics. Le président Frans DESMEDT lui répond que les candidats se sont faits connaître spontanément.

Constatant que les membres présents n'ont pas d'autre question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu sa délibération n°20C/03/08 du 11 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des listes ;

Considérant la nécessité de créer une commission de délégation de service public ayant vocation à se prononcer sur l'ensemble des procédures ad hoc de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus parmi le conseil communautaire, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sur proposition du président,

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;

Sont déclarés élus à la majorité des membres présents et immédiatement installés dans leurs fonctions :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Pierre GOURDOU	Véronique GRIGNON-PONCE
Denis FLOUR	Hervé PAUCELLIER
Olivier DE BEULE	Bernard DEBOUIL
André RENAUX	Christèle VERMEULEN
Didier LEDENT	Jean-Louis HENNON

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

3. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Plateau Picard (SMOPP).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 29 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard (SMOPP) ;

Sur proposition du président,

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection, parmi ses membres titulaires, de quinze délégués titulaires et de quinze délégués suppléants au comité du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard (SMOPP) ;

Sont déclarés élus :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Frans DESMEDT Jean-Louis HENNON Denis FLOUR Jean-Paul BALTZ Isabelle BARTHE Olivier DEBEULE André RENAUX Véronique GRIGNON-PONCE Laurette BRUNET Stéphanie DUPONT Olivier COULON Bernard MERLIN Patrick CONVERS Lydie VASSEUR Guylaine FERNANDES	Didier DUPONT Guy GONTARCZYK Jean-Luc WINDERICKX Eric VALOIS Xavier DENEUFBOURG Elizabeth VAN DEWEGHE Sylvie SOUDET Christelle VERMEULEN Bernard DUBOUIL Julien NAVARRO Christian SCHNEIDER Cédric POINSARD Jean-Luc PETIT Pascal BOURGETEAU Bertrand HAMOT

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

4. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Clermontois-Plateau Picard (SMCPP) en vigueur ;

Vu la délibération du 15 avril 2004 relative à l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte,

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection, parmi ses membres titulaires, de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants au comité du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) ;

Sont déclarés élus :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Olivier DE BEULE	Jean-Louis HENNON
Bernard DUBOUIL	Isabelle BARTHE
Frans DESMEDT	Elisabeth VAN DE WEGHE
Christophe CARRE	Didier LEDENT
Jean-Pierre GOURDOU	Alain LEBRUN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

5. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) en vigueur ;

Vu la délibération n° 17C/01/02 du 2 mars 2017 relative à l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte du bassin Versant de la Brèche ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection, parmi ses membres titulaires, de cinq délégués titulaires et de deux délégués suppléants au comité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) ;

Sont déclarés élus :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Olivier DE BEULE	Astrid LEQUEN
Jean-Paul BALTZ	Jean-Luc WINDERICKX
Frans DESMEDT	
Bernard DUBOUIL	
Jean-Pierre GOURDOU	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

6. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) en vigueur ;

Vu la délibération du 10 décembre 2009 relative à l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte Oise Aronde ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection, parmi ses membres titulaires, de sept délégués titulaires et de sept délégués suppléants au comité du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) ;

Sont déclarés élus :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Didier LEDENT	Xavier DENEUFBOURG
Hubert DOISY	Bertrand CANDELLOT
Isabelle BARTHE	Cédric POINSARD
Olivier DE BEULE	Denis FLOUR
Eric VALOIS	Jean-Louis HENNON
Nicolas SAINTE-BEUVE	Jean-Pierre GOURDOU
Alain LEBRUN	Thierry MICHEL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

7. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Moyenne (SMOM).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Moyenne en vigueur ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection, parmi ses membres titulaires, d'un délégué titulaire au comité du Syndicat Mixte Oise Moyenne (SMOM) ;

Est déclaré élu : Jean-Louis HENNON

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

8. Election des représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Brèche, à la CLE du SAGE Oise-Aronde et à la CLE du SAGE Oise Moyenne.

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement art L. 212-4, R.212-29 à 34 ;

Vu la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche ;

Vu la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise Aronde ;

Vu la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise Moyenne ;

Sur proposition du président,

A l'unanimité des membres présents,

PROCEDE à l'élection, parmi ses membres titulaire :

- du représentant de la communauté de communes du Plateau Picard à la Commission Locale de l'Eau du **SAGE de la Brèche** ;

Est déclaré élu : Olivier DE BEULE

- des deux représentants de la communauté de communes du Plateau Picard à la Commission Locale de l'Eau du **SAGE Oise Aronde** ;

Sont déclarés élus : Hubert DOISY et Didier LEDENT

- du représentant de la communauté de communes du Plateau Picard à la Commission Locale de l'Eau du **SAGE Oise Moyenne** ;

Est déclaré élu : Jean-Louis HENNON

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

9. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte des Sources d'Essuiles.

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu l'article L.5711-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise du 4 septembre 2017 précisant dans son article 3 le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Plateau Picard à compter du 1^{er} janvier 2018 et dans son article 22 que la prise de compétence « eau » par la Communauté de communes du Plateau Picard conduira à constater à compter du 1^{er} janvier 2018 sa représentation substitution pour la compétence correspondante de la commune de Essuiles St Rimault, Fournival, Le Mesnil sur Bulles et Le Plessier sur Bulles au sein du Syndicat Mixte des Sources d'Essuiles ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de 12 délégués titulaires au comité du Syndicat Mixte des Sources d'Essuiles ;

A l'unanimité des membres présents,

Sont déclarés élus :

Délégués Titulaires
Régis VANDEWALLE Isabelle FLAMAND Jean-Luc WINDERICKX Hervé PAUCELLIER Romaric PAUCELLIER Philippe POLLET Olivier COULON François DECOOPMAN Serge MINERVINI Reynal DECUIGNIERE Annie GOSSANT-LEFEBVRE Jean-Paul BALTZ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

10. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte des Eaux de l'Hardière.

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu l'article L.5711-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise du 4 septembre 2017 précisant dans son article 3 le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du Plateau Picard à compter du 1^{er} janvier 2018 et dans son article 21 que la prise de compétence « eau » par la Communauté de communes du Plateau Picard conduira à constater à compter du 1^{er} janvier 2018 sa représentation substitution pour la compétence correspondante de la commune de Cernoy au sein du Syndicat Mixte des Eaux de l'Hardière ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du syndicat il convient de désigner dès à présent les représentants de communauté de communes au sein de ce syndicat ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au comité du Syndicat Mixte des Eaux de l'Hardière ;

A l'unanimité des membres présents,

Sont déclarés élus :

Délégués Titulaires	Délégué suppléant
Isabelle BARTHE	Pascal LEGRAND
Sébastien ROSE	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

11. Election des délégués au comité du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

La liste qui a été communiquée prévoit que le titulaire et le suppléant des communes soient retenus pour siéger ou, dans l'ordre des titulaires pour les plus grandes communes. Lorsque les conseils municipaux ont émis un vœu pour une autre candidature, cette demande a été intégrée dans la liste.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711-1 et L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu l'article 8 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Vu sa délibération n° 13C.08.06 du 4 septembre 2013 relative à l'adhésion de la communauté de communes au syndicat ;

Considérant qu'il convient de désigner 53 délégués titulaires et 53 délégués suppléants auprès du SMOTHD ;

Sur proposition du président,

PROCEDE parmi ses membres à l'élection des 53 délégués au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

A l'unanimité des membres présents,

Sont déclarés élus :

Commune	Nombre de délégués	Nombre de voix	Total	Titulaire	Suppléant
AIRION	1	1	1	Dretz S	Dupré F
ANGIVILLERS	1	1	1	Van De Weghe E	Gaillet X
AVRECHY	1	1	1	Lequen A	Lefevre JC
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	1	1	1	Waffelaert E	Budin C

BULLES	1	1	1	Vermeulen C	Vasseur Lydie
CATILLON-FUMECHON	1	1	1	Dupont D	Bauduin C
CERNOY	1	1	1	Barthe I	De Bruce J
COIVREL	1	1	1	Larue A	Dewaele B
COURCELLES-EPAYELLES	1	1	1	Hennon JL	Hennon C
CRESSONSACQ	1	1	1	Doisy H	Parigot M
CREVECOEUR-LE-PETIT	1	1	1	Gaignon C	Audefroy X
CUIGNIERES	1	1	1	Farce P	Duval F
DOMFRONT	1	1	1	Carre C	Deaucourt J
DOMPIERRE	1	1	1	Grignon Ponce V	Le Roux Nicolas
ERQUINVILLERS	1	1	1	Hoedt JM	Beaudoin F
ESSUILES	1	1	1	Winderickx JL	Schneider C
FERRIERES	1	1	1	Dupont S	Huchez JP
FOURNIVAL	1	1	1	Coulon O	Desandère N
GANNES	1	1	1	De Beule O	Van Vynckt E
GODENVILLERS	1	1	1	Fournier A	Durand B
GRANDVILLERS-AUX-BOIS	1	1	1	Candelot B	Duchesne R
LA NEUVILLE-ROY	1	1	1	Michel T	Lefebvre P
LE FRESTOY-VAUX	1	1	1	Fontaine P	Fache A
LE MESNIL-SUR-BULLES	1	1	1	Baltz JP	Moitié P
LE PLESSIER-SUR-BULLES	1	1	1	Paucellier H	Doua M
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST	1	1	1	Lefevre F	Lefevre M
LE PLOYRON	1	1	1	Grevin R	Frion A
LEGLANTIERES	1	1	1	Bonnement J	Crappier P
LIEUVILLERS	1	1	1	Negi M	Guene V
MAIGNELAY-MONTIGNY	1	2	2	Flour D	Censier C
MENEVILLERS	1	1	1	Poinsard C	Lefèvre F
MERY-LA-BATAILLE	1	1	1	Da Silva I	Vinchon F
MONTGERAIN	1	1	1	Warme P	Desmarescaux S
MONTIERS	1	1	1	Deneufbourg X	Larsonnier V
MOYENNEVILLE	1	1	1	Ledent D	Tiechon C
NOROY	1	1	1	Wellecan P	Lamotte P
NOURARD-LE-FRANC	1	1	1	Soudet S	Poilleux P
PLAINVAL	1	1	1	Morlighem M	Dovergne S
PRONLEROY	1	1	1	Bourgeois J	Druart D
QUINQUEPOIX	1	1	1	Verleye E	Gheeraert A
RAVENEL	1	1	1	Leroy Gérard	Lacombe I
ROUVILLERS	1	1	1	Sainte-Beuve N	Lefebvre P
ROYAUCOURT	1	1	1	Gesbert L	Forestier O
SAINS-MORAINVILLERS	1	1	1	Matte X	Vincent J
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	2	2	4	Desmedt F Bonnet C	Dubouil Brunet L
SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	1	1	1	Lebrun A	Guignant JC
SAINT-REMY-EN-L'EAU	1	1	1	Theophile P	Dupont P
TRICOT	1	1	1	Soetaert	Flandrin J
VALESCOURT	1	1	1	Mazouz Norbert	Prangere L
WACQUEMOULIN	1	1	1	Valois E	Le Cam P
WAVIGNIES	1	1	1	Renaux A	Ercolano M

WELLES-PERENNES	1	1	1	Bizet R	Pamart A
Total	53		56		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

12. Création et désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Christophe GIGNON souhaite savoir si un maire empêché pourra se faire représenter. Le président Frans DESMEDT lui répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

Constatant que les membres présents n'ont pas d'autre question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat ;
- de désigner les maires des communes membres comme membres de ladite commission ;

PRECISE que les règles régissant le fonctionnement du conseil communautaire s'appliqueront à la CLECT, notamment pour ce qui concerne les modalités de convocation et les règles de quorum et de majorité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

13. Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

La communauté de communes doit établir une liste de 40 noms au sein de laquelle seront désignés les membres de la commission par arrêté du directeur départemental des finances publiques.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1650 A du code général des impôts ;

Vu sa délibération n°11C.06.01 du 29 septembre 2011 décidant de la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des membres de la commission à la suite des élections municipales,

Sur proposition des communes membres, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

PROPOSE au représentant de l'Etat de nommer comme membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, titulaires et suppléants, parmi les personnes suivantes :

TITULAIRES

	NOM	PRENOM	Adresse complète	Profession
1	LEQUEN	Astrid	3, Rue du Moulin 60130 AVRECHY	Retraitée
2	SYOEN	Anne	10, Grande rue Notre Dame 60130 BULLES	Pharmacienne
3	SYOEN	Alain	157, rue de Thieux 60130 CATILLON-FUMECHON	Entrepreneur travaux agricoles et publics
4	FARCE	Philippe	372, rue de la Mare des Saules 60130 CUIGNIERES	Agriculteur
5	HOEDT	Jean-Michel	306, rue de Montdidier 60130 ERQUINVILLERS	retraité
6	DE LA LLAVE	José	2, rue de la Croix 60420 FERRIERES	Technicien de Maintenance
7	DEBEULE	Olivier	11, rue de la Gare 60120 GANNES	Commercial
10	MICHEL	Thierry	100, rue de la Libération 60190 LA NEUVILLE-ROY	Agriculteur
8	GREVIN	Régis	17, rue du Moulin Grévin 60420 LE PLOYRON	Agriculteur
9	VANDEWALLE	Serge	541, grande Rue 60130 LIEUVILLERS	Retraité
11	LEGUEN	Gilles	3, rue Antoine Marminia 60420 Maignelay Montigny	Retraité
12	PERONNET	Patrick	4, rue du Bois 60420 MERY LA BATAILLE	Retraité
13	LEDENT	Didier	60, rue du Paradis 60190 MOYENNEVILLE	Chef d'entreprise
14	ROLLERO	Jean-Daniel	34, rue de la Fontaine 60190 MONTIERS	Entrepreneur
15	MERLIN	Bernard	7, rue de Compiègne 60130 RAVENEL	Retraité
16	DEBRINCAT	Ludovic	16, rue du Mesnil 60420 ROYAUCOURT	Artisan couvreur
17	DUBOUIL	Bernard	2, place René Benoist 60130 ST JUST EN CHAUSSEE	Retraité

18	MONATTE	Monique	9, rue de Paris 60130 ST JUST EN CHAUSSEE	Retraitée
19	THEOPHILE	Pascal	34, rue de la Mairie 60130 ST REMY EN L'EAU	Retraité
20	SOTAERT	Francis	23, rue Louis Hennon 60420 TRICOT	Retraité

SUPPLEANTS

	NOM	PRENOM	Adresse complète	Profession
1	JUKIEL	Yannick	6, rue du Moulin 60600 AIRION	
2	POPPE	Philippe	32, avenue Thierry d'Argenlieu 60130 AVRECHY	Retraité
3	VERMEULEN	Christelle	15, rue du Tureau 60130 BULLES	Ingénieur Territorial
4	BIGOT	Mauricette	10, rue de la Croix 60420 FERRIERES	Retraitée
5	LENOIR	Sébastien	11, grande Rue 60130 FOURNIVAL	Entrepreneur travaux agricoles et publics
6	FOURNIER	Alain	54, rue d'Enfer 60420 GODENVILLERS	Retraité
10	DUCOLLET	Gérard	7, rue du Général de Gaulle 60510 LA NEUVILLE EN HEZ	Infirmier
8	LE ROY	Patrick	2, rue Guillotin 60190 LA NEUVILLE-ROY	Retraité
15	BALTZ	Jean-Paul	13, rue de Picardie 60130 LE MESNIL SUR BULLES	Agriculteur
7	AUBIN	Catherine	130, rue d'Enfer 60190 LIEUVILLERS	Chauffage Plomberie
9	CZEPCZYNSKI	Jean-Pierre	7, bis rue d'Audivillers 60420 Maignelay Montigny	Encadrant courrier Poste
11	PHLYPO	Cédric	66, Rue des Moutons 60130 NOROY	Agriculteur
12	BRICOUT	Louis	60190 PRONLEROY	Agriculteur
13	PAILLETTE	Jean-Luc	16, rue du Frêne 60130 RAVENEL	Taxi
14	MATTE	Xavier	13, rue du Général Leclerc 60420 SAINS MORAINVILLERS	Retraité
16	BOCQUET	Jacques	35, grande Rue 60420 TRICOT	Retraité
17	MEUNIER	Jean-François	5, place du Maillon 60420 TRICOT	Chauffagiste
18	RENAUX	André	239, rue de la Hercherie 60130 WAVIGNIES	Retraité
19	BRAINE	Marie-Louise	60130 WAVIGNIES	Retraitée

20	ROY	Gilles	60420 WELLES PERENNES	Entrepreneur
----	-----	--------	-----------------------	--------------

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

14. Désignation de représentants ou de délégués dans divers organismes extérieurs.

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport pour chaque organisme. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Colette Dollez déclare qu'elle s'abstiendra pour le vote du point n°4.

Le président Frans DESMEDT informe qu'il s'abstiendra pour le point n°8.

Constatant que les membres présents n'ont pas d'autre question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture des candidatures et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts des divers organismes dont la communauté de communes est membre ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

DESIGNE parmi ses conseillers titulaires, les délégués ou représentants suivants :

- 1) **Société d'Assistance Départementale aux Territoires de l'Oise (ADTO) : 1**
représentant aux Assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires :
Jean-Paul BALTZ
- 2) **Mission Locale du Grand Plateau Picard (MLRGPP) : 1** membre du conseil d'administration :
Titulaire : Jean-Pierre GOURDOU
Suppléant : Denis FLOUR
- 3) **Association Intermédiaire de Travail Transitoire (AITT) : 1** membre du comité consultatif : Pascal THEOPHILE
- 4) **Association Les Jardins du Plateau Picard : 2** représentants au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative : Jean-Louis HENNON et Isabelle BARTHE (une abstention pour ce vote)
- 5) **Association Oise Ouest Initiatives : 2** membres du conseil d'administration :
Titulaire : Isabelle BARTHE
Suppléante : Catherine BONNET
- 6) **Association AMORCE : 2** représentants :
Titulaire : Olivier DE BEULE
Suppléant : Jean-Louis HENNON
- 7) **Association Image et Son du Plateau Picard : 1** membre du conseil d'administration :
Isabelle BARTHE
- 8) **Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) : 2** membres de l'assemblée générale et assemblée spéciale des actionnaires minoritaires (une abstention pour ce vote) :

Titulaire : Jean-Paul BALTZ
Suppléant : Denis FLOUR

9) Comité National d'Action Sociale (CNAS) : 1 délégué élu : Denis FLOUR

10) Commission paritaire du SE 60 et du SEZEO : 1 représentant pour chaque syndicat :
Jean-Paul BALTZ pour siéger au sein de la commission consultative paritaire du SE 60 ;
Jean-Louis HENNON pour siéger au sein de la commission consultative paritaire du SEZEO.

11) Collège de Saint-Just-en-Chaussée : 1 membre du conseil d'administration :
Pascal BOURGETEAU

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

15. Tableau des subventions allouées à divers organismes au titre de l'année 2020.

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, de présenter le tableau des subventions proposé au conseil, qui a été joint au rapport transmis avec la convocation.

Le président Frans DESMEDT propose de voter l'ensemble de la proposition en bloc. Les conseillers présents acceptent cette proposition à l'unanimité.

Colette DOLLEZ annonce qu'elle s'abstiendra pour ce vote.

Constatant que les membres présents n'ont pas d'autre question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget principal pour 2020 ;

Vu le tableau des subventions proposées pour l'année 2020 ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

DECIDE :

1° - Les subventions récapitulées dans l'état joint en annexe à la présente délibération sont attribuées au titre de l'exercice 2020, les aides de la communauté de communes indiquées constituant chacune un montant maximum.

2° - Pour les subventions inférieures à 10 000 €, hors interventions humanitaires, le paiement interviendra au vu des documents financiers.

3° - Le président est autorisé à établir et à signer avec les bénéficiaires concernés les conventions fixant les modalités et conditions de versement des aides de la communauté de communes.

4° - Les aides qui ne sont pas forfaitaires ont un caractère prévisionnel, c'est-à-dire que leur montant définitif sera calculé selon le plan de financement de l'opération présentée par le bénéficiaire de l'aide, proportionnellement aux dépenses effectivement réalisées au titre de cette opération, modulé, le cas échéant, selon le taux global des aides obtenues par le bénéficiaire ; sous peine de déchéance de son droit à subvention, chaque bénéficiaire disposera d'un délai de deux ans à compter de la date de notification de la convention pour produire les pièces justificatives des dépenses et des recettes se rapportant à l'opération aidée.

5° - Les associations en charge de l'emploi et de l'insertion pourront percevoir une avance de trésorerie, dès le début de l'exercice, basée sur 50 % du financement de l'année précédente, à valoir sur le versement du premier acompte.

Elle sera versée sur demande écrite de l'association.

La convention prévoira les conditions de versement et de remboursement de cette avance, en cas de non vote de subvention par le conseil communautaire.

Les conventions reprendront les présentes dispositions que le président complètera par toutes les autres qu'il jugera nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

16. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal.

Le président Frans DESMEDT précise qu'au vu du renouvellement récent des conseils municipaux et de l'arrivée de nouveaux maires, le vote du budget n'impliquera pas la réalisation de travaux dans les communes sans concertation préalable avec les élus municipaux.

Le président Frans DESMEDT rappelle que l'objet de la délibération est d'approuver le suivi de ce programme pluriannuel de voiries, et de modifier la répartition des crédits de paiement sans modifier l'enveloppe globale et d'inscrire les crédits correspondant au budget général 2020.

Le vice-président Jean-Paul BATZ rappelle que le programme concerne les tronçons de voirie suivants :

2018 : Voie le Plessier sur Bulles

2019 : Voie reliant Godenvillers-Domfront

2020 : Voie reliant le Moulin Flamand à St Martin aux Bois et Voie à Montgérain

2021 : Voie reliant le Plainval à la RD 938

2022 : Voie reliant Cernoy à Trois-Etots

Le coût prévisionnel de l'ensemble s'élève à 1 750 000 €. Cette dépense étant financée par le FCTVA, des subventions, des emprunts éventuels et les fonds libres de la communauté de communes.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu les statuts en vigueur ;

Considérant que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des dépenses la 1^{ère} année puis reporter d'une année à l'autre le solde de l'opération, d'une part, et que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire, d'autre part ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements faisant l'objet de cette AP, qu'elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à sa clôture ;

Considérant que les AP peuvent être révisées chaque année et que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

Considérant que le budget de l'année ne tient compte que des CP de l'exercice ; que les autorisations de programme et leurs révisions sont votées lors de l'adoption du budget de l'exercice ou lors des décisions modificatives ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; que l'exécution du programme peut commencer dès que la délibération est adoptée; que les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation annuelle d'exécution des AP/CP ; que toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ;

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme) et que les montants sont indiqués TTC ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de modifier les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme numéro 2018-01 - Programme pluriannuel de voirie suivante :

AP 2018-01 - Opération 69 - Programme pluriannuel de voiries

AP 2018-01 (en €)	AP (TTC)	CP 2018 mandatés	CP 2019 (mandatés)	CP 2020	CP 2021	CP 2022
BUDGET 2020	1 750 000	212 494.98	419 526.17	445 860	332 118.02	347 881

INSCRIT au titre du budget 2020 la somme de 445 860 € en dépense aux articles 2151 et 238 de l'opération 69.

APPROUVE le suivi de ce programme pluriannuel de voiries.

AUTORISE le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 sus indiqués.

PRECISE que les dépenses seront financées par des subventions du Département, le FCTVA et l'autofinancement.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits

17. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget eau.

Le président Frans DESMEDT rappelle qu'une autorisation de programme pour le programme pluriannuel de remplacement des branchements plombs sur le budget approvisionnement en eau potable d'un montant total de 748 000 € sur 4 ans a été votée lors du conseil communautaire du 21 mars 2019. Cette autorisation de programme est financée par les fonds propres de chaque structure supportant les travaux et par des emprunts.

Le président Frans DESMEDT rappelle que les autorisations de programme autorisent le président à engager et payer les dépenses dans la limite du crédit de paiement voté au budget.

La totalité des crédits de paiement de l'année 2019 n'ayant pas été utilisés, le président Frans DESMEDT propose de les réinscrire sur l'année 2020.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements faisant l'objet de cette AP, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture, que les AP peuvent être révisées chaque année et que les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

Considérant que le budget de l'année ne tient compte que des CP de l'exercice ; que les autorisations de programme et leurs révisions sont votées lors de l'adoption du budget de l'exercice ou lors des décisions modificatives ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; que dès cette délibération est adoptée l'exécution peut commencer ; que les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation annuelle d'exécution des AP/CP ; que toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ;

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme) que les montants sont indiqués HT ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de modifier les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme numéro 2019-01 -branchements plombs suivante :

AP EAU-2019-01 - Opération 990002 - Branchements plombs

AP EAU 2019-01 (en €)	AP (HT)	CP 2019 (mandatés)	CP 2020	CP 2021	CP 2022
BUDGET 2020	748 000	0.00	100 000	238 000	410 000

INSCRIT au titre du budget 2020 la somme de 100 000 € en dépense aux articles 21562 de l'opération 990002.

AUTORISE le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 sus indiqués.

PRECISE que les dépenses seront financées par des subventions, des emprunts et de l'autofinancement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

18. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget assainissement.

Le président Frans DESMEDI rappelle qu'une autorisation de programme pour les travaux du SIVOM de Tricot sur le budget assainissement collectif d'un montant total de 1 200 000 € sur 2 ans a été votée lors du conseil communautaire du 21 mars 2019. Cette AP est financée par les fonds propres de chaque structure supportant les travaux et par des emprunts.

Le président Frans DESMEDI rappelle également que les autorisations de programme autorisent le président à engager et payer les dépenses dans la limite du crédit de paiement voté au budget.

La totalité des crédits de paiement de l'année 2019 n'ayant pas été utilisés (168 975), il propose de les réinscrire sur l'année 2020.

Christophe GAIGNON estime qu'il n'a pas de vision sur ce sujet et souhaite une réunion de la commission pour en parler. Le président Frans DESMEDI lui répond que la concertation a eu lieu sur ce sujet mais qu'il y aura bien entendu une réunion de la commission après la rentrée.

Constatant que les membres présents n'ont pas d'autre question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDI donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements faisant l'objet de cette AP, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture, que les AP peuvent être révisées chaque année et que les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

Considérant que le budget de l'année ne tient compte que des CP de l'exercice ; que les autorisations de programme et leurs révisions sont votées lors de l'adoption du budget de l'exercice ou lors des décisions modificatives ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; que dès cette délibération est adoptée l'exécution peut commencer ; que les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation annuelle d'exécution des AP/CP ; que toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ;

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme) que les montants sont indiqués HT ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

DECIDE de modifier les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme numéro 2019-01 -branchements plombs suivante :

AP AC-2019-01 - Opération 110002 Travaux SIVOM DE TRICOT

AP AC 2019-01 (en €)	AP (HT)	CP 2019 (mandatés)	CP 2020
BUDGET 2020	2 300 000 €	1 031 024.10 €	1 268 975.90 €

INSCRIT au titre du budget 2020 la somme de 1 268 975.90 € en dépense aux articles 21532 de l'opération 110002,

AUTORISE le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 sus indiqués.

PRECISE que les dépenses seront financées par des subventions, des emprunts et de l'autofinancement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

19. Transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex SIAEP d'Avrechy au budget annexe eau.

Le président Frans DESMEDT informe les membres présents que le transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018 a entraîné la clôture des budgets des anciens services et le transfert des résultats de ces budgets à la communauté de communes.

Concernant l'ex syndicat des Eaux d'Avrechy, la liquidation de ce syndicat n'avait pas pu être achevée dans le délai légal des 6 mois suivants la prise de compétence. Le préfet a donc nommé en juillet 2019 un liquidateur pour finaliser la procédure de répartition de l'actif, du passif et des biens entre les communes membres de ce syndicat. L'arrêté de liquidation, signé le 10 décembre 2019 par le préfet a été transmis aux communes pour qu'elles puissent délibérer sur le transfert des résultats à la communauté de communes du Plateau Picard.

Il revient au conseil de délibérer sur les derniers montants à transférer et sur leur affectation.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur ;

Vu l'arrêté de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avrechy de Monsieur le Préfet de l'Oise du 10 décembre 2019 et des annexes qui y sont jointes ;

Vu les PV de transfert établis par le liquidateur ;

Vu les délibérations des communes de Angivillers, Saint-Rémy-en-l'Eau, Avrechy, Airion, Erquinvillers, Cuignières, Valescourt et Noroy portant sur les transferts des résultats ;

Vu la délibération 20C/02/06 du conseil communautaire du 18 juin 2020 concernant le transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex SIAEP d'Avrechy ;

Vu la délibération de la commune de Lieuvillers ;

Vu la délibération 2020/28 de la commune d'Angivillers du 30 juin 2020 venant corriger la délibération 2019/36 du 4 décembre 2019,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de disposer de fonds nécessaires à l'entretien des réseaux et au bon fonctionnement des différents services sans augmenter les tarifs appliqués aux usagers ;

Considérant l'obligation de transférer les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence eau dans l'année suivant le transfert de cette compétence à la communauté de communes ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

PROCEDE ainsi qu'il suit au vote des transferts de résultats des budgets annexes d'eau :

Pour rappel :

Résultats de fonctionnement

Communes	Montants transférés (€)
Airion	30 879,02
Angivillers	7 310,47
Cuignières	17 508,72
Erquinvillers	12 892,79
Noroy	17 031,21
Saint Rémy en l'Eau	31 674,87
Valescourt	22 920,52
Avrechy	76 401,70

	Restant à transférer	Pour	contre	Abstention
Lieuwillers	40 770,68	64	0	0
Angivillers	7 310,47 6 617,47 (soit 693 €)	64	0	0

Résultats d'investissement

Communes	Montants transférés (€)
Airion	- 3 219,21
Angivillers	- 1 410,48
Cuignières	- 1 825,33
Erquinvillers	- 1 344,10
Noroy	- 1 775,55
Saint Rémy en l'Eau	-3 302,18
Valescourt	-2 389,53
Avrechy	- 7 965,06

	Restant à transférer	Pour	contre	Abstention
Lieuwillers	- 4 745.85 €	64	0	0

Considérant les résultats transférés par la commune et par le syndicat totalement intégrés le conseil décide de reprendre au budget 2020 du service d'eau les sommes suivantes :

- En recette de fonctionnement
 - o 778 - Produits exceptionnels : **40 077,68 €** (intégrant le résultat de la commune de Lieuvillers et les - 693 € de la commune d'Angivillers).
- En dépense d'investissement :
 - o 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **4 745.85 €**

AUTORISE le président à signer les documents utiles à leur exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

20. Budgets primitifs annexes pour 2020 : Recyclerie, Gens du voyage et ZAE d'Argenlieu et autres.

Le président Frans DESMEDT demande à la directrice financière, Estelle COUSAERT, de présenter les budgets qu'il fera voter au fil de la présentation.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur ;

Vu les comptes administratifs et la décision de reprise des résultats ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

VOTE les budgets primitifs des budgets annexes par chapitre, selon le résumé ci-après :

1. RECYCLERIE

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses	156 466€	Pour	Contre	Abst
011	Charges à caractère général	30 613 €	64	0	0
012	Charges de personnel	125 853 €	64	0	0
65	Autres charges de gestion courante	-	64	0	0
66	Charges financières	-	64	0	0
67	Charges exceptionnelles	-	64	0	0
023	Virement à la section d'investissement	-	64	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	64	0	0

Chap	Recettes	156 466€	Pour	Contre	Abst
013	Atténuation de charges	0 €	64	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 000 €	64	0	0
74	Dotations, subventions et participations	121 466 €	64	0	0
75	Autres produits de gestion courante	-	64	0	0
77	Produits exceptionnels	-	64	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	64	0	0

Section d'investissement : néant

Budget global

Dépenses de fonctionnement :	156 466 €
Recettes de fonctionnement	156 466 €
Section d'investissement :	0.00 €

2. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Section de fonctionnement :

Chap	Dépenses	302 569,45 €	Pour	Contre	Abst
011	Charges à caractère général	17 100 €	64	0	0
66	Charges financières	17 000 €	64	0	0
023	Virement à la section d'investissement	268 469,45 €	64	0	0

Chap	Recettes	252 411,76 €	Pour	Contre	Abst
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000 €	64	0	0
74	Dotations, subventions et participations	249 411,76 €	64	0	0

Résultat (€)	De l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Dépenses	302 569,45 €		
Recettes	252 411,76 €	50 157,69 €	
Solde d'exécution	- 50 157,69 €		0 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst
Opérations d'équipement	104 000,00 €	21 340,00 €	64	0	0
Opérations financières	26 000,00 €	0,00 €	64	0	0
Opérations d'ordre	727 148,04 €	995 617,49 €	64	0	0
TOTAL Exercice	857 148,04 €	1 016 957,49 €			
Reste à réaliser	0,00 €				
Résultat reporté	159 809,45 €	€			
TOTAL	1 016 957,49 €	1 016 957,49 €			
Solde d'exécution		- €			

Budget global

Dépenses de fonctionnement :	302 569,45 €
Recettes de fonctionnement	302 569,45 €
Dépenses d'investissement :	1 016 957,49 €
Recettes d'investissement :	1 016 957,49 €

3. ZAE D'ARGENLIEU ET AUTRES

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses	2 322 603,34 €	Pour	Contre	Abst
011	Charges à caractère général	203 515 €	64	0	0
012	Charges de personnel	-	64	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2 €	64	0	0
66	Charges financières	-	64	0	0
67	Charges exceptionnelles	-	64	0	0
023	Virement à la section d'investissement	659 244,21 €	64	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 459 842,13 €	64	0	0

Chap	Recettes	1 957 699,13 €	Pour	Contre	Abst
013	Atténuation de charges		64	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	294 340 €	64	0	0
74	Dotations, subventions et participations	-	64	0	0
75	Autres produits de gestion courante	-	64	0	0
77	Produits exceptionnels	-	64	0	0
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 663 359,13€	64	0	0

Résultat (€)	De l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Dépenses	2 322 603,34 €		
Recettes	1 957 699,13 €	364 904,21 €	
Solde d'exécution	-364 904,21 €		0 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst
Opérations d'équipement	32 000 €	- €	64	0	0
Opérations financières	- €	1 036 114,92€	64	0	0
Opérations d'ordre	1 663 359,13€	2 119 086,34€	64	0	0
TOTAL	1 695 359,13 €	3 155 201,26 €	64	0	0
RESULTAT EXERCICE		1 459 842,13 €			
Résultat reporté	1 459 842,13 €	- €			
RESULTAT CUMULE		- €			
Restes à Réaliser	- €	- €			
Solde d'exécution		- €			

Budget global

Dépenses de fonctionnement :	2 322 603,34 €
Recettes de fonctionnement	2 322 603,34 €

Dépenses d'investissement : 3 155 201,26 €
 Recettes d'investissement : 3 155 201,26 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

21. Budget primitif principal de la communauté de communes pour 2020.

Le président Frans DESMEDT rappelle que la section de fonctionnement du budget principal est présentée par fonction (service) et votée par chapitre, tandis que la section d'investissement sera présentée et votée par opération.

Le président Frans DESMEDT demande à la directrice financière, Estelle COUSAERT, de présenter le budget.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat sur les orientations budgétaires en date du 18 juin 2020 ;

Vu sa délibération n°20 C/01/08 du compte administratif du budget principal 2019, en date du 27 février 2020 ;

Vu sa délibération n°20 C/02/15 du 18 juin 2020, fixant les taux des recettes fiscales 2020 ;

Niveau de vote : la section de fonctionnement par nature et la section d'investissement par opération individualisée.

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses	12 165 744 €	Pour	Contre	Abst
011	Charges à caractère général	2 822 351 €	64	0	0
012	Charges de personnel	2 702 045 €	64	0	0
014	Atténuations de produits	2 251 510 €	64	0	0
65	Autres charges de gestion courante	3 310 100 €	64	0	0
66	Charges financières	120 500 €	64	0	0
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	64	0	0
68	Dotations aux provisions	3 000 €	64	0	0
023	Virement à la section d'investissement	540 238 €	64	0	0
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	415 000 €	64	0	0

Chap	Recettes	11 298 124 €	Pour	Contre	Abst
013	Atténuation de charges	211 726 €	64	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	244 032 €	64	0	0
73	Impôts et taxes	8 786 298 €	64	0	0
74	Dotations, subventions et participations	1 747 576 €	64	0	0
75	Autres produits de gestion courante	241 200 €	64	0	0
77	Produits exceptionnels	67 292 €	64	0	0
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	64	0	0

Section d'investissement

Opérations d'équipement

(Seules les opérations nouvelles sont soumises au vote)

Nouvelles propositions	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst
(13) Equipement espace de Baynast	292 700 €	€	64	0	0
(36) Renforcement PAV	54 500 €		64	0	0
(39) Réhabilitation gymnase St Just	30 908 €	0 €	64	0	0
(40) Bâtiment de la recyclerie	4 700 €		64	0	0
(44) Réhabilitation gymnase Maignelay-Montigny	82 150 €	122 000 €	64	0	0
(55) Aménagement gare Saint Just	2 000 €		64	0	0
(64) Conteneurs Déchets	5 000 €		64	0	0
(65) Aménagement du patrimoine	15 000 €		64	0	0
(67) Aménagements Haltes Garderies		210 000 €	64	0	0
(68) Autres travaux communautaires	111 800 €		64	0	0
(69) Programme Pluriannuel Voiries	445 860 €	476 410 €	64	0	0
(72) Point Service Petite Enfance Maignelay-Montigny	5 000 €		64	0	0
(73) Construction Maison santé pluridisciplinaire St Just		42 100 €	64	0	0
(78) Bâtiment administratif Saint Just	40 000 €		64	0	0
Subventions	361 130 €		64	0	0
Total opérations d'équipement	1 450 748 €	850 510 €	64	0	0

Vue d'ensemble

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits proposés en 2020	12 165 744 €	11 298 124 €
Résultat reporté (002)		4 234 150,93 €
Total	12 165 744 €	15 532 274,93 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 2020	1 450 748 €	850 510 €
Restes à réaliser de 2019	1 650 750 €	221 862 €
Opérations non ventilables	605 000 €	2 282 141,37 €
Résultat reporté (001)	- €	351 984,63 €
Total	3 706 498 €	3 706 498 €

Total du budget 2020 :

Dépenses 15 872 242 €

Recettes 19 238 772,93 €

Le conseil communautaire adopte le budget primitif tel qu'arrêté dans la vue d'ensemble.
(Pour : 64 Contre : 0 Abs : 0)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

22. Budget primitif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif 2020.

Le président Frans DESMEDT demande à la Directrice Financière, Estelle COUSAERT, de présenter le budget et propose de faire voter le conseil au fil de la présentation.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur ;

Vu le compte administratif et la décision de reprise des résultats du budget du SPANC ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif du budget annexe SPANC par chapitre, selon le résumé ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses (€)		101 110,00 €	pour	contre	ABS
011	Charges à caractère général	83 110,00 €	64	0	0
012	Charges du Personnel	15 000,00 €	64	0	0
65	Autres charges	0,00 €	64	0	0
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	64	0	0
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	64	0	0

Recettes (€)		51 600,00 €	pour	contre	ABS
70	Produits des services	51 600,00 €	64	0	0
74	Dotations et participations	0,00 €	64	0	0

Section d'investissement (Néant)

Budget global

Dépenses de fonctionnement : 101 110,00 €

Recettes de fonctionnement : 51 600,00 €

Report 74 131,87 €

Total recettes 125 731,87 €

Section d'investissement : 0.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

23. Budget primitif eau 2020.

Le président Frans DESMEDT demande à la Directrice Financière, Estelle COUSAERT, de présenter le budget et propose de faire voter le conseil au fil de la présentation.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat sur les orientations budgétaires en date du 18 juin 2020 ;

Vu sa délibération n° 20C/02/01 du 18 juin 2020 approuvant le compte administratif du budget annexe de l'eau 2019,

Vu sa délibération n° 18C/08/12 du 29 novembre 2018 fixant les tarifs de l'eau 2019 ;

Niveau de vote : la section de fonctionnement par nature et la section d'investissement par opération individualisée.

SECTION D'EXPLOITATION

Chap	Dépenses	2 161 573 €	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	679 268 €	64	0	0
012	Charges de personnel	349 600 €	64	0	0
65	Autres charges de gestion courante	27 200 €	64	0	0
014	Atténuation de produits	162 450 €	64	0	0
66	Charges financières	92 992 €	64	0	0
67	Charges exceptionnelles	25 000 €	64	0	0
022	Dépenses imprévues	40 000 €	64	0	0
023	Virement à l'investissement	523 013 €	64	0	0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	262 050 €	64	0	0

Chap	Recettes	2 129 693 €	Pour	Contre	Abstention
70	Ventes de produits	1 550 150 €	64	0	0
75	Autres produits de gestion courante	26 800 €	64	0	0
76	Produits financiers	0 €	64	0	0
013	Atténuation de charges	189 860 €	64	0	0
77	Produits exceptionnels	257 000 €	64	0	0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	105 883 €	64	0	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nouvelles propositions	Dépenses €	Recettes €	Pour	Contre	Abstention
SIAEP AVRECHY Travaux-Etudes	12 220 €	9 970 €	64	0	0
SIAEP AVRECHY Bouclage réseau		0 €	64	0	0
SIAEP BRUNVILLERS Travaux-Etudes	0 €		64	0	0
CATILLON - Travaux Etudes	11 800 €		64	0	0
SIAEP PRONLEROY Travaux Etudes	1 060 €	31 920 €	64	0	0
SIVOM TRICOT - Travaux Etudes	0 €	121 200 €	64	0	0
GANNES Travaux - Etudes	26 380 €	0 €	64	0	0

MAIGNELAY-MONTIGNY travaux- Etudes	34 400 €		64	0	0
MAIGNELAY-MONTIGNY Réhabilitation château d'eau	10 000 €		64	0	0
MOYENNEVILLE Captage	6 800 €		64	0	0
SIAEP LES PLANIQUES travaux- Etudes	16 900 €		64	0	0
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE travaux-Etudes	2 900 €		64	0	0
WAVIGNIES - Etudes	15 000 €	0 €	64	0	0
WELLES-PERENNES travaux- Etudes	8 000 €		64	0	0
ACQUISITION MATERIEL SERVICE	5 500 €		64	0	0
Acquisition bouches à clés	2 000 €		64	0	0
Renforcement AEP Bulles Légantiers Moyenneville	328 000 €		64	0	0
Branchements plomb	100 000 €		64	0	0
TOTAL	580 960 €	163 090 €	64	0	0

Opérations non ventilables

Dépenses (€)		Proposition nouvelle	Pour	Contre	Abs
1068	Autres réserves	28 000 €	64	0	0
16	Capital des emprunts	193 310 €	64	0	0
13	Subvention d'investissement	0 €	64	0	0
020	Dépenses imprévues	40 000 €	64	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements subvention)	105 883 €	64	0	0
041	Opérations patrimoniales	0 €	64	0	0
TOTAL		367 193 €			

Recettes (€)		Proposition	Pour	Contre	Abs
10 (sauf 1068)	Dotations, fonds divers... (FCTVA...)	0 €	64	0	0
1068	Excédent capitalisé	529 205,05 €	64	0	0
13	Subventions	0 €	64	0	0
16	Emprunt	0 €	64	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	523 013 €	64	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	262 050 €	64	0	0
041	Opérations patrimoniales	0 €	64	0	0
TOTAL		1 314 268,05 €	64	0	0

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits proposés en 2020	2 161 573 €	2 129 693 €
Résultat reporté (002)		2 202 918,35 €
Total	2 161 573 €	4 332 611,35 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 20120	580 960 €	163 090 €
Restes à réaliser 2019	591 544 €	53 100 €
Opérations non ventilables	367 193 €	1 314 268,05 €
Résultat reporté (001)		9 238,95 €
Total	1 539 697 €	1 539 697 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

24. Budget primitif assainissement collectif 2020.

Le président Frans DESMEDT demande à la Directrice Financière, Estelle COUSAERT, de présenter le budget et il propose de faire voter le conseil au fil de la présentation.

Le vice-président Olivier DE BEULE évoque la question des amortissements sur les périmètres du syndicat du Moulin, d'une part, et du SIVOM de Tricot, d'autre part, qui pourrait, en fonction du résultat de la discussion avec la Direction des Finances Publics, impacter le prix de l'eau dans ce secteur. Les fourchettes d'impact possible sont précisées dans le projet de délibération mais, dans l'immédiat, les amortissements demandés par la trésorerie ne sont pas intégrés dans ce budget.

A noter que l'intégration des amortissements (non pris en compte dans le présent budget) des travaux neufs du SIA Le Moulin et du SIVOM de Tricot aurait les conséquences suivantes :

- En recettes, le montant du chapitre 042 (subventions transférables) évoluerait de 411 687 € à 448 313 € ; dont :

- Ex SIA du Moulin : 18 313 €
- Ex SIVOM de Tricot 18 313 €

- En dépenses, le montant du chapitre 042 (amortissements) évoluerait de 455 745 € à 620 745 € ; dont :

- Ex SIA du Moulin : 65 000 €
- Ex SIVOM de Tricot : 100 000 €

- Soit un delta à financer par structure :

- Ex SIA du Moulin : 46 687 €
- Ex SIVOM de Tricot : 81 687 €

Christophe GIGNON souhaite préciser que le transfert de la compétence a eu un impact qui n'aurait pas eu lieu autrement. Le président Frans DESMEDT s'oppose à ce point de vue car l'amortissement des investissements se pose dans les mêmes conditions quelle que soit le niveau de maîtrise d'ouvrage, commune, syndicat ou communauté de communes. Le vice-président Olivier DE BEULE évoque le montant de 60 000 € d'amortissement qui avait été

indiqué par l'ADTO au syndicat, avant le transfert de la compétence à la communauté de communes. Christophe GIGNON ne conteste pas ce chiffre mais il réitère que le transfert a retiré la possibilité à la commune d'aider les habitants. Olivier DE BEULE revient sur le fait que l'amortissement s'applique de la même manière quel que soit le maître d'ouvrage. Il ajoute que le prix de l'eau est le résultat des choix d'investissement qui ont été faits par les communes, ajoutant que le choix de l'assainissement collectif pour le syndicat n'était peut-être pas le meilleur. Le débat se conclue sur ces divergences.

Constatant que les membres présents n'ont pas d'autre question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat sur les orientations budgétaires en date du 18 juin 2020,

Vu sa délibération n°20C/02/02 du 18 juin 2020 approuvant le compte administratif du budget annexe de l'assainissement collectif 2019,

Vu sa délibération n°18C/08/11 du 29 novembre 2018 fixant les tarifs de l'assainissement 2019,

Niveau de vote : la section de fonctionnement par nature et la section d'investissement par opération individualisée.

SECTION D'EXPLOITATION

		Proposition nouvelle			
Chap.	Dépenses	2 575 321,60 €	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	415 505 €	64	0	0
012	Charges de personnel	77 200 €	64	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0 €	64	0	0
66	Charges financières	260 210 €	64	0	0
67	Charges exceptionnelles	245 200 €	64	0	0
023	Virement à la section d'investissement	1 091 461,60 €	64	0	0
022	Dépenses imprévues	30 000 €	64	0	0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	455 745 €	64	0	0

		Proposition nouvelle			
Chap.	Recettes	2 151 167 €	Pour	Contre	Abstention
70	Ventes de produits	1 426 480 €	64	0	0
74	Subventions d'exploitation	313 000 €	64	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0 €	64	0	0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	411 687 €	64	0	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nouvelles propositions	Dépenses €	Recettes €	Pour	Contre	Abstention
SIVOM DE TRICOT - Travaux	1 100 000 €	133 650 €	64	0	0
DOMPIERRE STEP		35 530 €	64	0	0
FERRIERES création réseaux		362 540 €	64	0	0
MONTIERS Création de réseau	11 000 €	119 758 €	64	0	0
SIA LE MOULIN Travaux Etudes équipement	2 930 €		64	0	0
SITEUR Travaux Etudes	94 560 €		64	0	0
SAINT JUST EN CHEE - Travaux - Etude - Equipement	13 900 €		64	0	0
TRICOT - Travaux - Etude - Equipement	100 000 €		64	0	0
EQUIPEMENT Services	0 €		64	0	0
TOTAL	1 322 390 €	651 478 €	64	0	0

Opérations non ventilables

Dépenses (€)		Proposition nouvelle	Pour	Contre	Abstention
1068	Autres réserves	18 260 €	64	0	0
16	Capital des emprunts	519 400 €	64	0	0
13	Subvention d'investissement		64	0	0
020	Dépenses imprévues	40 000 €	64	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements subvention)	411 687 €	64	0	0
045	Opérations pour compte de Tiers	200 000 €	64	0	0
TOTAL		1 189 347 €			

Recettes (€)		Proposition nouvelle	Pour	Contre	Abstention
10 (sauf 1068)	Dotations, fonds divers... (FCTVA...)	0 €	64	0	0
1068	Excédent capitalisé	0 €	64	0	0
13	Subventions	0 €	64	0	0
16	Emprunt	0 €	64	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	1 091 461,60 €	64	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	455 745 €	64	0	0
045	Opérations pour compte de Tiers	200 000 €	64	0	0
TOTAL		1 747 206,60 €	64	0	0

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	Nouvelle proposition	Nouvelle proposition
Crédits proposés en 2020	2 575 321,60 €	2 151 167 €
Résultat reporté(002)		1 746 737,15 €
Total		3 897 904,15 €

Investissement	Dépenses	Recettes
	Proposition nouvelle	Proposition nouvelle
Opérations nouvelles 2020	1 322 390 €	651 478 €
Restes à réaliser 2019	1 088 179 €	1 904 821 €
Opérations non ventilables	1 189 347 €	1 747 206,60 €
Résultat reporté (001)	703 589,60 €	
Total	4 303 505,60 €	4 303 505,60 €
<u>Impact sur le prix de l'eau pour le SIAM</u>		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

25. Pacte de gouvernance et fonctionnement de la Conférence des Maires.

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, de présenter ce point. Celui-ci évoque la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre la communauté et les communes membres.

Ce projet d'une nouvelle dynamique de gouvernance, impulsée par la nouvelle Conférence des Maires, a guidé le vote du conseil qui a décidé de limiter la composition du bureau au président et aux 5 vice-présidents.

Par comparaison, le président Frans DESMEDT évoque la commission générale qui peut réunir tous les conseillers municipaux, indépendamment du conseil municipal formel.

L'objet de la délibération est de prendre une décision de principe sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Constatant que les membres présents n'ont pas de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 ;

Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur ;

Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes d'engager un débat visant à élaborer un pacte de gouvernance qui précisera notamment le rôle et les modalités de saisine de la Conférence des Maires ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

ACTE la création d'une conférence des maires ;

DECIDE d'élaborer un pacte de gouvernance qui sera soumis à l'avis des conseils municipaux du territoire en vue de son éventuelle adoption dans le délai de 9 mois à compter du dernier renouvellement des conseillers municipaux ;

CONFIE à la Conférence des maires le soin d'engager toutes les démarches utiles pour préparer la concertation nécessaire à l'élaboration dudit pacte.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

26. Informations et questions diverses.

- Xavier DENEUBOURG revient sur le différend au sujet de l'assainissement collectif en observant que le choix du zonage pour les communes dépend aussi des contraintes extérieures : respect des normes, aptitudes des sols... Pour sa commune, 90 % des assainissements non collectif étaient non conformes et personne n'oblige à leur mise aux normes sachant que le coût d'une mise aux normes d'assainissement individuel peut s'élever à 15 000 euros. Il estime que cette situation peut amener les communes à faire des investissements lourds et qu'en fonction de ces situations différentes, les communes ne « jouent pas à arme égale » et que le choix de l'assainissement collectif est un choix courageux pour la sécurité et le bien-être des habitants. Le président Frans DESMEDT confirme que le choix pour les communes n'est pas toujours aisé et qu'il est toujours louable tant qu'il est assumé par les décideurs.

- Christophe GAIGNON précise qu'il a bien reçu le PV la veille, mais qu'il n'a pas eu le temps de le lire. Il souhaite savoir comment on peut porter un sujet à l'ordre du jour. Le président Frans DESMEDT lui répond qu'il suffit de lui écrire pour lui soumettre un sujet, qu'il pourra décider d'inscrire, dès lors qu'il est d'intérêt communautaire. Christophe GAIGNON indique qu'il souhaite que l'enregistrement des réunions de conseil, réalisé pour les besoins de la rédaction du PV, soit rendu public. Le président Frans DESMEDT n'y est pas favorable. Le directeur général, Geoffrey FUMAROLI, précise que l'enregistrement n'a comme vocation que de faciliter la rédaction du PV, qui est un document synthétique et non exhaustif de tous les débats. Sandrine DRETZ indique que dans la mesure où elle n'a pas la garantie de l'usage qui sera fait de l'enregistrement, elle s'oppose à sa transmission.

- La vice-présidente Isabelle BARTHE annonce que la programmation culturelle est maintenue, avec un certain nombre de reports de spectacles de l'an dernier. Les communes sont sollicitées pour répondre aux documents qui ont été transmis pour accueillir ces programmes.

- Le vice-président Jean-Paul BALTZ évoque les travaux d'assainissement en cours de finition à Godenvillers ainsi que les travaux prévus à Ravenel en septembre et les travaux réparation de voirie prévus également à la rentrée.

- Le vice-président Olivier DE BEULE évoque la réunion du conseil, prévue le 16 septembre pour la constitution des commissions. Il invite les conseillers à faire connaître leurs intentions pour participer aux diverses commissions.

- Le président Frans DESMEDT évoque le crédit de 100 000 € qui a été voté par le conseil pour aider les entreprises du territoire en difficulté dans la crise actuelle. 34 entreprises bénéficient du dispositif.

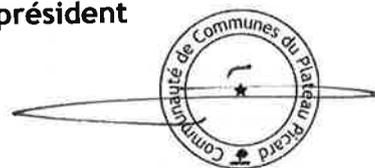
Le président Frans DESMEDT constate que les membres présents n'ont pas d'autres questions diverses à poser ; il lève la séance à 19H49 et souhaite une excellente soirée aux participants.

Les secrétaires de séance

Sylvie SOUDET et André RENAUX



Le président



Frans DESMEDT